



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Fermeture de classe - école maternelle et élémentaire de Châtillon-sur-Marne

Question écrite n° 15384

Texte de la question

Mme Laure Miller alerte Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la fermeture d'une classe au sein de l'école maternelle et élémentaire de Châtillon-sur-Marne. C'est une révolution que risque de vivre l'école maternelle et primaire de Châtillon-sur-Marne à la rentrée prochaine : trois niveaux en une seule classe avec d'un côté 27 enfants en maternelle et de l'autre 25 élèves de CE2, CM1, CM2. Sous le coup d'une menace de fermeture de classe, cette nouvelle organisation aurait des conséquences tant sur les élèves que sur les professeurs des écoles. Sur les élèves : certains élèves demandent un suivi particulier, le triple niveau ne permettra pas ce suivi particulier, tant pour les élèves de l'école maternelle souvent peu autonomes que pour les élèves de l'école élémentaire préparant leur entrée au collège. Mme la députée craint que les missions tant de l'école maternelle qui sont de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité que celles de l'école élémentaire qui sont d'acquérir un socle commun de connaissances, de compétences, de culture et de préparer une entrée au collège ne puissent être totalement remplies. Sur le personnel enseignant : cette fermeture de classe aura également des répercussions sur le personnel enseignant augmentant considérablement la charge de travail déjà importante de ces derniers, le tout dans un contexte anxigène avec une directrice d'école hors les murs. En effet, la directrice de l'école maternelle aura aussi la direction de l'école primaire. Les deux écoles étant situées sur deux sites différents dans le village, elle n'aura donc que très peu de contacts avec les enfants et une partie du corps enseignant. Alors que le Gouvernement est extrêmement mobilisé sur l'éducation et agit sans relâche au service de l'école, elle aimerait savoir ce qu'elle compte faire sur ce sujet.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2024 dans le premier degré, l'académie de Reims et le département de la Marne bénéficient d'une dotation qui, avec un des taux d'encadrement le plus élevé des académies métropolitaines - avec 6,60 postes pour cent élèves dans l'académie pour une moyenne en France métropolitaine de 5,87 postes - permet d'impulser une politique ambitieuse au service de l'élévation du niveau de tous les élèves. L'exercice annuel de la carte scolaire dans le département vise à garantir sur l'ensemble du territoire une répartition équitable des moyens en prenant en compte les caractéristiques sociales et territoriales pour chaque mesure d'ouverture ou de retrait envisagée. La carte scolaire est le résultat d'un travail de concertation étroite avec les élus, les acteurs locaux et les représentants des organisations des personnels ; les opérations de préparation de rentrée se déroulent selon des séquences répondant à des exigences réglementaires adossées aux instances de concertation avec les organisations syndicales et avec les représentants des élus. Ainsi, cette mesure de fermeture a été levée lors du conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) de la Marne du vendredi 23 février 2024.

Données clés

Auteur : [Mme Laure Miller](#)

Circonscription : Marne (2^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15384

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : [Éducation et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [20 février 2024](#), page 1092

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2024](#), page 2835